

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARISDRFIP 1^{er} étage Porte 124
94 rue Réaumur 75002 Paris☎ : 01.55.80.66.43
Fax : 01 55 80 66 49

Le syndicat qui reste un syndicat

site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
mel : fo.750@dgfip.finances.gouv.fr

Le 5 juin 2012

SPECIAL TGAP**COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE INTERSYNDICALE CGT et FO DGFIP
DU 5 JUIN 2012**

Compte tenu de divers problèmes persistants à la DSFP-APHP, les sections syndicales FO et CGT ont décidé de demander audience auprès du directeur. Elles ont été reçues le 5 juin 2012 sur plusieurs points :

- Travaux de la rue Grénetà : La 2^{ème} phase des travaux rue Grénetà doit commencer début juillet. A ce titre, nous avons demandé d'informer régulièrement les agents et les OS de l'avancement des travaux. Par ailleurs, en cas de nuisances constatées (bruits et poussières), nous avons demandé que la direction prenne ses responsabilités et accorde des autorisations d'absences si nécessaire. Des travaux sur la cage d'ascenseur pour un accès au 5^{ème} étage rue Grénetà sont prévus pour 2 mois à compter d'Octobre prochain. **Nous avons également demandé que des dispositions particulières soient prises pour permettre l'accès dans les bureaux notamment au 3^{ème} étage**. D'autre part, avant la mise en route de la climatisation dans les différents services, nous avons souhaité qu'il y ait une révision complète des installations, ainsi que des fontaines à eau (nettoyage filtres). De même a été demandé la réactualisation des listes de secouristes, notamment pour le site de Sébastopol, la vérification normative des trousseaux de secours, la localisation précise des transats, et la présence d'un cahier hygiène et sécurité spécifique sur le site de Sébastopol.
- Les notes de service relatives aux transports et aux horaires variables : nous avons remis la pétition signée par 130 agents de la DSFP-APHP à Monsieur le directeur et nous avons relayé leur mécontentement. Nous assistons à une restriction des droits acquis. Nous attendons sa réponse. **Nous avons réitéré notre volonté de voir ces circulaires abandonnées**. Nous avons démontré l'aberration de ces circulaires notamment concernant les problèmes de transport.
- Le service facturier : On constate à la TGAP que les règles de mutation internes sont bafouées. Nous rappelons qu'un agent est affecté ou nommé dans un service avec des tâches déterminées. Un agent ne peut être déplacé que sur sa demande ou sur sanction disciplinaire. **Nous avons exigé le respect strict des droits des agents**.

Dans ce service, on déplace des agents recrutés sur fiche de poste, on les dépouille de leurs STU et poste téléphonique sans affectation de bureau (les agents ne sont plus joignables et ne sont plus au courant des consignes de service).

Encore, on y décide du basculement d'établissements hospitaliers sans en avertir les secteurs concernés (quid du travail des secteurs impactés).

De plus, il a été constaté que des prestations particulières ont été payées à terme non échu avant la fin du mois (rentes notamment) , sans support de pièces justificatives par le service facturier (rentes et indemnités corporelles entre autres). Le directeur spécialisé ne semblait pas être au courant de ce sujet ! Affaire à suivre.

- Convention de partenariat informatique : Nous avons réclamé un exemplaire des différentes conventions signées entre le directeur de la DGFIP – Mr PARINI – et la directrice de l'AP-HP – Mme FAUGERE. A priori, la direction locale n'a pas la main sur ce dossier. La DSFP-APHP utilisait un logiciel sans base juridique (pendant 3 ans). Cette convention y contribue et définit le partage de la gouvernance entre la DSFP et l'AP-HP. Celle-ci n'est pas diffusable d'après le directeur local. **La convention serait-elle donc secrète ? Elle doit concerner pour autant le devenir des agents des 2 administrations ?**

D'autre part, le marché avec Accenture concernant NSI Gestion a pris fin le 03 mai 2012. L'Assistance Publique a lancé un appel d'offre concernant l'assistance technique NSI Gestion pour les 2 mois avant la convention de maintenance définitive. Une partie financière sera supportée par la DGFIP dans ce cadre-là.

La mission PGI est toujours d'actualité. Elle aura 2 missions principales :

- ① être en relation avec le personnel,
- ② fournir les informaticiens pour faire valoir nos besoins propres (composante du niveau 3 en termes techniques), et faire partie intégrante du Centre de Compétence et de Services Généraux (CCDG)

- Déménagement du site de Victoria : Le « projet Hôtel-Dieu » en est actuellement à la phase d'étude. Pour ce qui est de la DSFP, le TPG a toujours émis le souhait qu'elle reste regroupée avec l'AP.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : -----PRENOM :-----

GRADE :-----

AFFECTATION :-----

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à----- le-----

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu